



Extrait du Village de FORT-COULONGE

<http://fortcoulonge.qc.ca/Contrôle-biologique-des-moustiques-et-mouches-noires-piqueuses>

Contrôle biologique des moustiques et mouches noires piqueuses

- Services municipaux - Hygiène du milieu - Contrôle des insectes piqueurs -



Date de mise en ligne : jeudi 28 avril 2016

Copyright © Village de FORT-COULONGE - Tous droits réservés

La firme G.D.G. Environnement Ltée effectuera un programme de contrôle biologique des moustiques et mouches noires piqueuses à Fort-Coulonge pour la saison estivale 2016.

<dl class='spip_document_290 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>

Cliquez pour agrandir

Ce mois-ci, les équipes vont débiter la prospection larvaire et un premier traitement sera effectué lorsque les conditions seront réunies afin d'obtenir la meilleure efficacité. Les opérations seront alors enclenchées et nos techniciens parcourront le territoire tout au long de l'été pour effectuer les traitements ainsi que le contrôle de la qualité.

Le biologiste responsable désire informer la population sur le fait que le produit utilisé a une innocuité éprouvée depuis plus de 35 ans. Le bio-pesticide est sécuritaire pour la santé de la population et des autres organismes vivants et affecte seulement les larves des insectes piqueurs. Pour en connaître davantage sur le produit utilisé, vous pouvez lire le document : disponible au www.gdg.ca.

Les résultats escomptés par ces opérations seront une diminution de l'ordre 80% ou plus de la nuisance. La protection ainsi obtenue s'étendra jusqu'à la mi-septembre.

Pour la durée du contrat, le responsable est M. Benjamin-James Rancourt. Vous aurez bientôt l'occasion de rencontrer ce dernier.

Pour toutes requêtes, une ligne info-moustique sera disponible : 1 844-840-8700, ainsi qu'un courriel : infomoustique@gdg.ca.

Nous joignons un feuillet de conseils pratiques et nous vous ferons parvenir la version numérique sur demande.

Afin d'assurer la qualité du service que votre municipalité s'offre, voici les recommandations que nous émettons aux citoyens afin d'empêcher la prolifération des moustiques en milieu résidentiel :

- Assurez-vous que vos drains soient en bonne condition et que l'évacuation de l'eau se fasse bien.
- Préparez votre piscine tôt, une piscine non-démarrée peut générer des moustiques dès la troisième semaine de mai.
- Ne pas laisser de pneus qui contiennent de l'eau à l'extérieur et à proximité des habitations. Limiter la présence de tas de feuilles mortes ou bâches au sol.
- Retournez votre bateau ou votre chaloupe ou, si vous les laissez à l'endroit, assurez-vous d'enlever le drain.
- Videz les brouettes et seaux, puisque remplis d'eau, ils constituent d'excellents milieux producteurs de moustiques.

Tous ces contenants sont capables de produire plusieurs centaines de moustiques à chaque 7 ou 8 jours.

Richard Vadeboncoeur
Responsable du contrat